

*Interpellation présentée par la députée:
Mme Virginie Keller*

*Date de dépôt : 21 avril 2008
Messagerie*

Interpellation urgente écrite

L'Eglise de scientologie est-elle reconnue comme un lieu de formation par le Département de la solidarité et de l'emploi ?

C'est l'histoire de Monsieur N., partiellement à l'AI (50% depuis juillet 2006) suite à un grave problème de santé. Le dossier de Monsieur N. a été confié par l'AI au Centre d'Intégration Professionnel (CIP) avec l'objectif de trouver plusieurs stages lui permettant d'être en contact avec des entreprises susceptibles de lui offrir ensuite un emploi fixe.

Le CIP est un établissement public autonome placé sous la surveillance du Département de la Solidarité et de l'Emploi de la République et Canton de Genève. Son financement est constitué des ventes de ses prestations et des subventions de l'office Fédéral des assurances Sociales et du Département de la Solidarité et de l'Emploi. Sa mission consiste à favoriser l'intégration socioprofessionnelle des personnes atteintes dans leur santé et en difficulté d'insertion. Depuis le 1^{er} janvier, le CIP a été intégré dans une nouvelle structure : les Etablissements Publics pour l'Intégration (EPI), qui regroupent également les Epse et l'Atelier des Cordiers des HUG.

En 2007, le CIP envoie Monsieur N. faire un stage de deux semaines à « l'Eglise de Scientologie », située au 12, route des Acacias. Pendant ce stage, Monsieur N. est affecté à des tâches de classement et de rangement n'ayant aucun rapport avec ses compétences professionnelles ni avec ses objectifs de réinsertion.

Quelques mois plus tard, « l'Eglise de Scientologie » adresse un courrier à Monsieur N. lui demandant de ses nouvelles, s'il a trouvé un emploi, et lui recommandant une nouvelle édition d'un ouvrage de L. Ron Hubbard : « Les problèmes du travail », publication accompagnée d'un cours par correspondance.

Comme on le constate, l'Eglise de Scientologie n'hésite pas à proposer son aide aux personnes fragilisées par leur problème de santé ou d'insertion professionnelle...

Je remercie le Conseil d'Etat de répondre à la question suivante : combien de personnes ont-elles été adressées pour des stages ou des formations à « l'Eglise de Scientologie » par le biais de services de l'Etat, du CIP ou d'autres établissements publics autonomes, et quelle est la position du Conseil d'Etat sur cette question ?